

LE MAG' DU C.D.O.S 63

Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !

Numéro 26 - Janvier 2016

À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Pour ce premier numéro de l'année, nous sommes allés à la rencontre de Madame Eliane BRECHARD-VERGES, Présidente du Comité Départemental de

Karaté et disciplines associées qui nous a présenté la manifestation **DECLIC POUR DES CLAQUES**.



Dans ce numéro :

Echos des Comités	2
Le CDOS en action	3
Le dossier	4
Infos du CRIB	6

UNE ANNÉE 2016 PLEINES DE PROJETS POUR LE CDOS 63 !

Avec la nouvelle grande région, Geneviève SECHAUD a, à l'occasion de son discours de présentation des vœux 2016, réaffirmé l'ambition du C.D.O.S du Puy-de-Dôme d'être présent et fort dans ce nouveau territoire. La Présidente en a profité pour

dévoiler les nombreux projets de développement pour l'année à venir avec en premier lieu un agrandissement des locaux permettant de mettre à disposition prochainement une salle de conférence de 150 personnes.

- ◆ Succès pour le 9^{ème} Challenge Pialoux
- ◆ Retour sur Les 10 ans du CRIB
- ◆ DECLIC POUR DES CLAQUES
- ◆ Mise en place de la complémentaire santé
- ◆ Nouveau programme de formations 2016

*Geneviève SECHAUD, Présidente,
le Comité Directeur et les salariées
du Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme
s'associent pour vous souhaiter
une très belle année 2016,
en espérant qu'elle soit remplie de projets et de réussite.*

Meilleurs vœux



ECHOS DES COMITÉS

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme vous informe **de la disponibilité d'un bureau partagé** dans ses locaux au :

Centre d'Affaires Auvergne - 15 bis rue du Pré la Reine - 63000 CLERMONT-FD

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations sur les caractéristiques de ce bureau (superficie, loyer...).

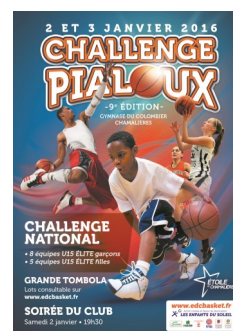
9^{ÈME} CHALLENGE PIALOUX

L'Etoile de Chamalières a connu une grande réussite avec l'organisation de la 9^{ème} édition du Challenge Pialoux, les 2 et 3 janvier derniers au Gymnase du Colombier. Restant fidèle à la catégorie U15 Elite, le club s'est réjoui de recevoir à nouveau en 2016 de nombreuses équipes.

32 matchs ont été disputés sur les deux jours, soit 5 par équipe invitée. De quoi faire de ce tournoi une belle préparation pour aborder la deuxième phase du championnat !

Les équipes de Fleury-les-Aubrais et du Pôle Bourgogne ont remporté les tournois respectivement chez les garçons et chez les filles.

Le club s'est attaché à poursuivre son action caritative en œuvrant pour l'association " *les enfants du soleil de Madagascar*". La récolte des tenues "usagées" a également été reconduite avec un appel fait à tous les clubs participants. Différentes animations ont été proposées tout au long du week-end, comme des rencontres avec Isabelle Fijalkowski qui ont connu un franc succès.



LE CDOS DU PUY-DE-DOME SOUTIENT LA BANQUE ALIMENTAIRE



Le C.D.O.S du Puy-de-Dôme était présent lundi 23 novembre 2015 pour soutenir la Banque alimentaire sur invitation de son Président M. TSCHANN à l'occasion de l'inauguration d'un chariot élévateur offert par GRDF. Cette inauguration a eu lieu quelques jours avant la campagne de collecte annuelle qui s'est déroulée les 27 et 28 novembre 2015.

À vos agendas !

- ⇒ Formation Projet associatif : **le 10 février de 15 h à 17 h**
- ⇒ Formation Excel Débutant - Niveau 1 : **le 27 février de 9 h à 13 h**
- ⇒ Formation Projet associatif : **le 29 février de 18 h 30 à 20 h 30**
- ⇒ Formation Perfectionnement à l'utilisation de FacilCompta.asso : **le 1^{er} mars de 18 h 30 à 20 h 30**

LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME EN ACTION

PLUS DE 120 DIRIGEANTS ASSOCIATIFS ONT RÉPONDU PRÉSENTS POUR FÊTER LES 10 ANS DU CRIB DU PUY-DE-DÔME !

Le Comité Départemental Olympique et Sportif du Puy-de-Dôme a ainsi célébré en compagnie de nombreux dirigeants associatifs et partenaires **Les 10 ans du CRIB** à la Maison des Sports de Clermont-Fd, le jeudi 19 novembre 2015. Trois tables-rondes débats et des stands d'informations tenus par des professionnels étaient proposés tout au long de l'après-midi.

Geneviève SECHAUD, Présidente du C.D.O.S du Puy-de-Dôme, a ouvert l'après-midi en présentant l'évolution du Centre de Ressource et d'Information pour les Bénévoles (CRIB) depuis 10 ans et le travail fait chaque année par le CRIB : à savoir plus de **3 000 bulletins de paies**, **20 soirées** de formations, plus de **260 dirigeants formés**, plus de **90 associations** accompagnées dans leur gestion salariale et **plus de 200 associations** sportives et culturelles accompagnées dans la gestion quotidienne de leurs structures associatives...

Formation, Responsabilité et Emploi étaient au cœur des 3 tables-rondes débats en présence de nombreux professionnels que nous remercions pour la qualité de leurs interventions.

Enfin, au vu de l'actualité et avant de se rassembler autour du pot de l'amitié et souffler les 10 bougies sur le gâteau, une présentation a été faite aux associations employeurs sur la Généralisation de la couverture santé à l'ensemble des salariés (Mutuelle obligatoire) par le Cabinet ARCHER CHAIZY ALLIANZ et le Cabinet d'avocats Barthélémy.



VENDREDI 8 JANVIER 2016 - SOIRÉE CHAPEAUTÉE

Le mouvement sportif départemental avait rendez-vous vendredi 8 janvier 2016 à la Salle Leclanché de Clermont-Fd pour la traditionnelle et festive soirée de présentation des vœux.

Avec l'instauration de la nouvelle grande région, Geneviève SECHAUD, Présidente, a réaffirmé l'ambition du C.D.O.S du Puy-de-Dôme d'être présent et fort dans ce nouveau territoire. Et pour cela, la Présidente en a profité pour dévoiler les nombreux projets de développement pour l'avenir, avec en premier lieu un agrandissement des locaux. Cet accroissement permettra au C.D.O.S du Puy-de-Dôme d'accueillir davantage de Comités Départementaux et de proposer aux associations une salle de conférence pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes.

Autre service mis en place très prochainement, la visioconférence pour faciliter la communication à distance.

D'autres nouveaux services ont également été présentés et vous seront détaillés dans les prochains numéros du Mag' du CDOS 63.

Enfin, avant le coutumier pot de l'amitié, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a proposé une animation festive et conviviale de danse hip hop avec le groupe O'Brothers et une démonstration de claquettes avec METAL TAP CLAQUETTES.



LE MAG' DU C.D.O.S 63

LE DOSSIER



Pour ce 26^{ème} numéro, nous vous proposons un zoom sur la manifestation organisée depuis trois ans maintenant par le Comité Départemental de Karaté et disciplines associées : DECLIC pour des CLAQUES.

DECLIC POUR DES CLAQUES

UNE JOURNÉE POUR APPRENDRE À SE DÉFENDRE

Cette opération baptisée de façon très originale DECLIC POUR DES CLAQUES est organisée par le Comité Départemental de Karaté et Disciplines associées sous l'impulsion de sa Présidente Eliane Brécharde Vergès, avec le partenariat de la Ligue d'Auvergne.

Cette manifestation entièrement gratuite, qui s'inscrit dans le cadre de la journée mondiale contre les violences faites aux femmes, s'adresse à toutes celles qui ont envie d'apprendre quelques techniques leur permettant de se défendre en cas d'agression.



COMMENT EST NÉE CETTE ACTION ?

Cette action est le résultat d'un souhait commun des dirigeants du Comité et de la Ligue de mettre en place une action destinée à toutes les femmes sans distinction d'âge.

De plus, tous les jours, les agressions faites aux femmes défraient la chronique. Ce triste constat a incité le Comité à proposer aux femmes d'apprendre à se défendre par des moyens simples et ainsi mettre fin aux violences. Evidemment, cette action s'adresse à des femmes qui n'ont aucune notion des arts martiaux et qui sont ou se sentent agressées dans la rue, au bureau, chez elles, dans les transports etc....

DECLIC POUR DES CLAQUES EN 2015 ?

Après un accueil chaleureux, le docteur Julie Geneste, responsable du service des urgences psychiatriques au CHU de Clermont-Ferrand a animé une conférence sur le thème de la victimologie, et Maître Laure Vaillant, avocate, a évoqué la légitime défense et ce qu'il convient de connaître en cas d'agressions. Toutes deux ont par la suite échangé avec les participantes.

Après une matinée riche d'informations, tout le monde s'est retrouvé sur les tapis de l'Arténium à Ceyrat. Les différents ateliers étaient animés par des professeurs de Karaté, Viet vo dao, Yoseikan budo, tous diplômés de la FFKADA (Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées).

Paradoxalement, cette action se fait grâce à l'aide de la gente masculine qui se sent très concernée par l'aide à apporter aux femmes.

POURQUOI DECLIC POUR DES CLAQUES ?

Parce qu'il est de plus en plus difficile d'être une femme dans la société... Le but de l'opération est de leur apprendre à avoir confiance en elles et de leur donner quelques clés (au sens propre et au figuré) pour faire face à des agressions extérieures. Et il suffit parfois d'un petit déclic pour ne pas ou ne plus se laisser marcher sur les pieds ou plus simplement pour éviter des claques. De quoi changer une vie !



QUELQUES CHIFFRES

Depuis sa création en novembre 2013, près de 800 femmes ont participé à ces séances gratuites de Self Défense. La dernière en date a eu lieu le 6 décembre 2015 à l'Arténium Ceyrat avec 120 participantes.

L'OBJECTIF FUTUR

Appropriation de cette opération par les clubs de karaté et disciplines associées sous le couvert de la ligue... Voir pourquoi pas s'étendre à l'ensemble des clubs de la FFKADA sur le territoire français !

Comité Départemental de Karaté et disciplines associées : Eliane Brécharde Vergès 06 61 71 22 09

Questions au Docteur Julie Geneste

Responsable des urgences psychiatriques et de la prise en charge des patients psycho-traumatisés au CHU de Clermont-Ferrand.

Les violences faites aux femmes sont de quel ordre ?

Il peut y avoir de la violence psychologique ou verbale mais le plus souvent, ces deux formes s'accompagnent de violence physique. Cette dernière est difficile à avouer surtout quand elle se déroule dans le cadre conjugal. Généralement, les femmes mettront plusieurs années avant de penser à une séparation. Le processus de la parole prend du temps car la personne reste sous l'emprise psychologique de son conjoint. Du côté des agresseurs justement, certains facteurs de risques poussent à la violence et le premier d'entre eux est l'alcool, impliqué dans près de 40 % des violences conjugales. Après, on retrouve des troubles de la personnalité et certains traits de caractère comme l'impulsivité ou l'intolérance à la frustration.

Les arts martiaux peuvent-ils jouer un rôle auprès des victimes ?

Oui, les arts martiaux et la self-défense peuvent jouer un rôle fondamental en développant la confiance en soi et la capacité des femmes à se défendre, aussi bien physiquement que psychologiquement. On s'aperçoit que les violences font plus de dégâts chez les personnes fragiles. Limiter le sentiment de vulnérabilité est donc un élément très important en termes de prévention de la violence faite aux femmes.



Julie Geneste, Responsable des urgences psychiatriques au CHU de Clermont-Fd

Encadré : Le Karaté

Le karaté est un art martial qui s'adresse à tout le monde sans distinction d'âge. Il est pratiqué par les enfants dès l'âge de 4 ans et par des adultes sans limite d'âge. Actuellement dans le Puy-de-Dôme, on enregistre côté pratiquants 52 % de seniors et 48 % de catégories pupilles à juniors.

37 % des femmes licenciées FFKADA dans le Puy-de-Dôme pratiquent également un art martial contre 63 % des hommes. Certaines disciplines, comme le body karaté, trouvent un écho favorable auprès des femmes.

La Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées réunit au sein de sa structure divers arts martiaux dont le karaté et des arts martiaux affinitaires comme :

Les arts martiaux vietnamiens (Viet Vo Dao)

Le Yoseikan Budo

Le Wushu (arts martiaux chinois dont le kung fu, le tai chi chuan...)

LE KARATÉ BIENTÔT OLYMPIQUE ?

Le karaté n'est pas, à ce jour, un sport olympique. Néanmoins, la Fédération mondiale est reconnue par le Mouvement Olympique et le karaté était au programme des Jeux mondiaux, des jeux asiatiques, des jeux panaméricains, critères d'évaluation pour devenir sport olympique. A noter que le taekwondo est devenu discipline olympique en 2000 aux Jeux de Sydney .

Alors que le karaté était une nouvelle fois en lice pour devenir olympique à Rio, il n'a pas été retenu au profit du golf et du rugby à 7. Tout reste à faire pour les Jeux de 2020 à Tokyo.

INFOS DU CRIB

Mise en place de la complémentaire santé

La Loi relative à la sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 a instauré le principe d'une généralisation de la complémentaire santé pour tous les salariés. **Depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les employeurs doivent proposer à l'ensemble de leurs salariés l'adhésion à un régime de complémentaire santé.**

Chaque employeur doit ainsi mettre en place avec un organisme de complémentaire santé un **contrat collectif de complémentaire santé**, même si aucun salarié adhère (et donc si tous rentrent dans les différents cas de dispense).

Quels sont les cas de dispense que **peuvent invoquer les salariés** et ainsi refuser de bénéficier de la complémentaire santé proposée par l'employeur (*dans chacun des cas une demande de dispense devra au minimum être fourni par le salarié et selon le cas un justificatif de couverture souscrite par ailleurs*) ?

- **Le salarié ou l'apprenti en CDD de plus de 12 mois bénéficiant déjà d'une couverture individuelle souscrite par ailleurs** : il peut demander à être dispensé du bénéfice de la complémentaire santé.
- **Le salarié ou l'apprenti est en CDD de moins de 12 mois** : il peut demander à être dispensé du bénéfice de la complémentaire santé proposée par l'employeur, même s'il n'est pas couvert par ailleurs.
- **Le salarié ou l'apprenti est à temps très partiel et doit payer une cotisation supérieure à 10% de sa rémunération.**
Exemple : le salarié a un salaire brut mensuel de 150 €. La cotisation salariale prévue dans l'accord étant de 16,50 €, elle représente plus de 10% de son salaire mensuel : le salarié peut demander à être dispensé du bénéfice de la complémentaire santé proposée par l'employeur.
- **Le salarié est bénéficiaire d'une couverture maladie universelle complémentaire ou d'une aide à l'acquisition d'une complémentaire santé** : tant qu'il bénéficie de l'un de ces dispositifs, le salarié peut demander à être dispensé du bénéfice de la complémentaire santé proposée par l'employeur.
- **Le salarié couvert par une couverture complémentaire santé individuelle au 1^{er} janvier 2016, ou au moment de l'embauche si elle est postérieure au 1^{er} janvier.** Le salarié peut demander à être dispensé du bénéfice de la complémentaire santé proposée par l'employeur jusqu'à l'échéance de son contrat individuel ; au-delà, il pourra soit garder les deux complémentaires, soit ne conserver que celle de l'employeur (obligatoire).
- **Le salarié est déjà couvert à titre obligatoire** : les salariés qui bénéficient déjà d'une couverture complémentaire obligatoire lors de l'instauration des garanties peuvent être dispensés d'adhérer au régime mis en place au sein de leur structure (exemple : garantie d'entreprise du conjoint).
- **Le salarié travaille chez plusieurs employeurs** : il peut choisir de n'être couvert par la couverture santé que chez l'un d'entre eux et demander à être dispensé du bénéfice de la complémentaire santé proposée par l'employeur, en justifiant de sa couverture chez un autre employeur.

En cas de mise en place des garanties collectives par décision unilatérale de l'employeur (dans l'acte fondateur, et non pas dans les actes modificatifs) : le salarié présent dans l'entreprise au moment de l'instauration des garanties peut refuser de cotiser.

Concernant les salariés multi-employeur, à ce jour le décret concernant ces salariés n'est pas sorti donc vous devez également leur proposer la mutuelle et c'est eux qui choisissent où ils prennent leur mutuelle. Ce n'est pas l'employeur qui décide et ce n'est pas au prorata des heures effectuées chez l'employeur.

Organismes assureurs recommandés par le CoSMoS :

- UMANENS (☎ 09-69-32-20-10 - ✉ contact@umanens-sport.fr - www.umanens-sport.fr)
- B2V / ALLIANZ (✉ azsport@allianz.fr)
- EOVI MCD (Puy-de-Dôme) : ☎ 09 69 32 22 56 - ✉ contact@eovi-mcd.fr

LE MAG' DU C.D.O.S 63

Grille des garanties

Annexe 1 : Régime conventionnel de frais de santé

	Prestations sous déduction de celles versées par la Sécurité sociale dans la limite des frais réels en dehors des forfaits en €.	
	Régime Conventionnel	
HOSPITALISATION - Médicale et chirurgicale		
Frais de séjour	130% BR	
Honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie (CAS)	150% BR	
Honoraires, actes de chirurgie et d'anesthésie - (hors CAS)	120% BR	
Forfait journalier hospitalier et psychiatrique	100% FR sans limitation de durée	
Participation forfaitaire actes lourds	Prise en charge intégrale du forfait	
Chambre particulière (limité à 30 jours)	Non couvert	
Lit d'accompagnement	Non couvert	
Transport pris en charge par la SS	100% BR	
SOINS MEDICAUX COURANTS		
Visites, consultations de généralistes (CAS)	120% BR	
Visites, consultations de généralistes (hors CAS)	100% BR	
Visites, consultations de spécialistes (CAS)	150% BR	
Visites, consultations de spécialistes (hors CAS)	120% BR	
Analyses	100% BR	
Actes d'imagerie , actes d'échographie, électroradiographie, ostéodensitométrie (CAS)	150% BR	
Actes d'imagerie , actes d'échographie, électroradiographie, ostéodensitométrie (hors CAS)	120% BR	
Auxiliaires médicaux	100% BR	
Actes de chirurgie et actes techniques médicaux (CAS)	150% BR	
Actes de chirurgie et actes techniques médicaux (hors CAS)	120% BR	
PHARMACIE		
Médicaments à Service Médical Rendu (SMR) "majeur ou important"	100% BR	
Médicaments à Service Médical Rendu (SMR) "modéré"		
Médicaments à Service Médical Rendu (SMR) "faible"		
OPTIQUE	1 équipement (verres + monture) tous les 2 ans sauf mineurs et/ou en cas de l'évolution de la vue dans la limite d'un équipement par an Prise en charge limitée à 150€ pour la monture le cas échéant	
Réseau partenaire :		
- Equipement avec 2 verres simples ¹	130 €	
- Equipement avec 2 verres complexes ²	260 €	
- Equipement avec 1 verre simple ¹ et 1 verre complexe ²	210 €	
Hors Réseau :		
- Equipement avec 2 verres simples ¹	110 €	
- Equipement avec 2 verres complexes ²	210 €	
- Equipement avec 1 verre simple ¹ et 1 verre complexe ²	160 €	
Lentilles prises en charge par la SS	Ticket modérateur + 50€/an	
Lentilles non prises en charge par la SS		
Lentilles jetables		
DENTAIRE		
Soins dentaires	100% BR	
Inlays/Onlays	160% BR	
Prothèses dentaires prises en charge par la SS	160% BR	
Prothèses dentaires non prises en charge par la SS	Non couvert	
Orthodontie prise en charge par la SS	160% BR	
Orthodontie non prise en charge par la SS	Non couvert	
AUTRE		
- Prothèses auditives (Prise en charge par la SS)	130% BR	
- Orthopédie et autres prothèses (Prise en charge par la SS)		
Ostéopathie	Non couvert	

¹ "Verre simple" : verre simple foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et + 6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries

² "Verre complexe" : verre simple foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 à + 6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à + 4,00 dioptries et à verre multifocal ou progressif ou verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique dont la sphère est hors zone de -8,00 à + 8,00 dioptries ou à verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à + 4,00 dioptries

BR (Base de remboursement) : base de calcul du remboursement effectué par les organismes d'Assurance Maladie (Sécurité sociale).

En résumé, depuis le 1^{er} janvier 2016, tous les employeurs doivent proposer le bénéfice de la couverture santé à tous leurs salariés. Il est impératif de remettre ce courrier en main propre contre décharge ou en lettre recommandée avec accusé de réception. L'adhésion est obligatoire, sauf si le salarié exerce son droit de dispense par lettre indiquant le motif de dispense accompagnée d'un justificatif.

Nouveau programme de formations 2016

C'est avec plaisir que le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous présente sa nouvelle édition du programme de formations axé sur la gestion au quotidien de l'association, avec des thèmes indispensables pour se perfectionner ou acquérir de nouvelles connaissances spécifiques.

Sous forme essentiellement de soirées d'informations courtes, directement reliées aux problématiques associatives, ces formations seront en 2016 complétées par des parcours de formations plus complets pour aller plus en détails dans les thèmes abordés (voir ci-dessous).

Toutes les formations auront lieu dans les locaux du C.D.O.S du Puy-de-Dôme (Centre d'Affaires Auvergne - 15 bis rue du Pré la Reine - 63000 CLERMONT-FD). La fiche inscription est disponible sur notre [Site Internet](#) à la rubrique *Formation*.



Les premiers rendez-vous

- Mercredi 10 février 2016 de 15 h à 17 h : **Projet associatif**
- Samedi 27 février 2016 de 9 h à 13 h : **Excel Débutant - Niveau 1**
- Lundi 29 février 2016 de 18 h 30 à 20 h 30 : **Projet associatif**
- Mardi 1^{er} mars de 18 h 30 à 20 h 30 : **Perfectionnement à l'utilisation de FacilCompta.asso**
- Samedi 19 mars 2016 de 9 h à 13 h : **Excel Débutant - Niveau 2**
- Mardi 29 mars 2016 de 18 h 30 à 21 h : **Utiliser les nouveaux outils pour votre communication interne**

Nouveauté 2016 : Parcours de formations

2 parcours de formations organisés, l'un sur le thème de la fonction Employeur, l'autre sur le thème de la fonction de Dirigeant.

Le premier, animé par Chrystelle DUCORNAIT, Christine MEUNIER (C.D.O.S du Puy-de-Dôme) et Nathalie JAREMKO (CRESS Auvergne) se déroulera en 6 soirées (première soirée le mardi 22 mars).

L'objectif de ce premier parcours est de connaître et comprendre les obligations d'employeurs et aider les dirigeants bénévoles à mettre en place une gestion sociale et un management des salariés efficaces et sécurisés...

Le second parcours sera animé par Geneviève SECHAUD et abordera les missions spécifiques des dirigeants associatifs et plus particulièrement les missions qui incombent au Président, au Trésorier et au Secrétaire.

Avec le partenariat



Centre d'Affaires Auvergne
15 bis rue du Pré la Reine
63 000 CLERMONT-FERRAND

☎ 04 73 14 09 61 - ✉ CDOS63@wanadoo.fr

<http://puydedome.franceolympique.com>



Directrice de publication : Geneviève SECHAUD
Rédactrices : Chrystelle DUCORNAIT, Bérangère LAMBERT, Christine MEUNIER, et Estelle VERNET.

Publication : C.D.O.S 63

N° 26 : Janvier 2016 - prix : 0.10 €